

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANÇON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 16 mars 2022

Date de la

Convocation :

11 mars 2022

Date d'Affichage :

22 mars 2022

Objet : Délibération n° 2022-021

SAFER : échange de terrains

**L'an deux mille vingt-deux, le seize mars à dix-huit heures quinze,
le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 14 – Nombre de pouvoirs : 1

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représenté : M. FAURE BRAC Christian par M. CORDIER Georges.

Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire expose au conseil municipal un projet de promesse unilatérale d'échange de terrains établie par la SAFER Provence Alpes Côte d'Azur suivante :

- Bien cédé par la commune : la parcelle n° 488 de la section C située au Lieu-dit « les Ayes », d'une surface de 40 m²
- Biens reçus par la commune : les parcelles n° 101 et 104 de la section F situées au lieu-dit « Entraigues », d'une surface respective de 782 m² et 790 m², appartenant à Mme BOREL Sylvette.

Les charges accessoires dues à la SAFER s'élèveront à la somme de 720 €. TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition d'échange de terrains décrite ci-dessus.
- **DESIGNE** la SCP « AGOSTINO - AUDIFFRED », notaires à Briançon, pour recevoir les actes relatifs à ces échanges de terrains.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la promesse unilatérale d'échange ci annexée ainsi que les actes relatifs à cet échange de terrain.
- **DIT** que les frais occasionnés par cet échange seront à la charge de Madame BOREL Sylvette.
- **DIT** que la valeur de la parcelle échangée est estimée à 1 572 €

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE